

## Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

<b>Nom de l'établissement</b>	TITANOBEL
<b>Adresse de l'établissement</b>	<b>Lieu-dit « Le bec de l'Echaillon »- 38 210 Saint Quentin sur Isère</b>
<b>Activité de l'établissement :</b>	<p>Le site est exploité depuis 1943 et est couvert, dans sa configuration actuelle, par des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter délivrés au titre du Code de l'environnement.</p> <p>Son activité principale est l'entreposage et la distribution d'explosifs pour un usage civil (carrières, travaux publics, déclenchement d'avalanches, etc.).</p> <p>Les opérations effectuées sur le site sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approvisionnement de camions, chargement limité à 8 tonnes ;</li> <li>• Sorties journalières des produits pour les livraisons clients par camions, chargement limité à 8 tonnes ;</li> <li>• Réapprovisionnement du dépôt suite aux retours de livraisons (excédents ou explosifs non utilisés) ;</li> </ul> <p>Aucune opération de fabrication d'explosifs n'est réalisée sur le site.</p>
<b>Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur</b>	<p>Une quinzaine de logements sont présents au total en zone d'aléa faible de surpression sur la commune de Voreppe et au Hameau de Saint-Ours de commune de Veurey-Voroize.</p> <p>Se trouvent également à proximité, la zone d'activité « Cent'Alp » située sur la commune de Voreppe et la station d'épuration située sur la commune de Moirans.</p>
<b>Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :</b>	<p>Les phénomènes dangereux qui peuvent apparaître sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'explosion consécutive à la détonation d'un camion de réapprovisionnement ou de distribution chargé à quai</li> <li>• L'explosion consécutive à la détonation de la charge contenue dans le magasin</li> </ul> <p>Ils peuvent être à l'origine des effets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des effets de surpression : résultant d'une onde de pression provoquée par une explosion. L'effet de surpression survient à la suite de la prise en feu puis à la détonation d'un camion d'approvisionnement chargé à quai ou de la charge contenue dans le magasin. Ainsi, l'augmentation de la pression de l'air peut entraîner des lésions sur les organes (tympons, poumons...) ou des effets indirects sur l'Homme (par l'effondrement de structures bâties, la projection d'objets...).</li> <li>- Des effets toxiques : résultant de la prise en feu des produits stockés. Compte-tenu de la cinétique rapide des phénomènes dangereux, et du fait qu'aucun d'entre eux ne soit un incendie, la dispersion de substance(s) toxique(s) dans l'air ou dans l'eau pouvant engendrer des effets irritation, intoxication, asphyxie sont très limitées. Les conséquences dépendent de la toxicité de la substance, de la dose reçue et de la voie d'exposition (respiratoire ou cutanée).</li> </ul>
<b>Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :</b>	<p>Les scénarios associés à l'activité du site correspondent à l'explosion d'un camion chargé à quai ou de la charge contenue dans le magasin.</p> <p>Une analyse des risques suivant la méthodologie ARPIP (Analyse des Risques des Processus Industriels de la Pyrotechnie) menée sur les différentes phases d'exploitation a permis d'identifier les situations de dangers potentiels ainsi que les accidents potentiels qui leur sont associés. Leurs causes et leurs conséquences ont été mises en évidence. Cette analyse a également permis d'identifier les moyens de prévention (permettant de limiter l'apparition des causes) et les moyens de protection (permettant de limiter les conséquences et donc la gravité de la situation dangereuse).</p>

Le site dispose ainsi de procédures et de modes opératoires visant à maîtriser les risques industriels.

Ils sont régulièrement testés pour garantir le fonctionnement en sécurité du site :

- Un système de gestion de la sécurité est mis en place et est contrôlé régulièrement.
- Programme annuel de formation hygiène-sécurité-environnement du personnel.
- Des barrières de sécurité techniques et organisationnelles sont en place avec astreinte.
- Le site est surveillé 24h/24 et exploité par du personnel formé aux risques inhérents aux installations et à la gestion des situations d'urgence.
- Des exercices de gestion aux situations d'urgence sont régulièrement organisés.
- L'accès au site est strictement réglementé et contrôlé.
- Les procédures d'urgence sont connues par l'ensemble du personnel.
- Les substances/produits incompatibles sont séparés pour le stockage et pour le transport.
- Des plans d'inspection sont conduits sur les équipements à risques et les mesures de maîtrise des risques industriels.
- L'ensemble des véhicules de transport sont conformes à la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses (ADR).
- Des systèmes d'arrêt d'urgence sont en place.
- Des protections contre les surpressions sont en place.
- Gestion du risque incendie :
  - Moyens de lutte contre l'incendie présents aux différents points stratégiques (dont camion) et contrôlés visuellement trimestriellement en interne
  - L'ensemble des salariés sont formés annuellement à la manipulation des moyens d'extinction
  - Contrôle annuel des moyens de lutte incendie par organisme extérieur habilité
  - Matériel électrique limité au strictement nécessaire, de type IP55 et contrôlé annuellement par un organisme habilité
  - Présence de dispositifs de protection contre la foudre et contrôle annuel par un organisme habilité
  - Débroussaillage – maintien d'une zone coupe-feu aux abords du site